



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AIN

Direction départementale des territoires

Service Protection et Gestion de l'Environnement

Unité Faune Sauvage, Pêche et Chasse

**Syndicat des Propriétaires et Exploitants des  
Étangs de la DOMBES**

29, Allée de la Grange Magnien  
01960 PERONNAS

Bourg en Bresse, le 24/09/18

Je vous prie de trouver ci-joint votre autorisation de prélèvement du grand cormoran pour 2018-2019.

Les quotas, sont désormais fixés pour trois ans, ont été très difficilement obtenus au niveau national. Les bilans de tirs permettent de justifier ces quotas. Le faible taux de retour des bilans est un argument pour dire que ces quotas ne sont pas justifiés.

Il est donc impératif que vous retourniez dans les délais votre compte-rendu de destruction du grand cormoran. A défaut, les quotas ne seront pas reconduits pour la prochaine triennale.

Pour ce faire, lorsque la période d'autorisation des tirs sera terminée, je vous demande de compléter le tableau au verso de cette lettre en indiquant le nombre d'oiseaux tués par mois et par commune.

Ce tableau est à retourner impérativement pour le 15 mai 2019 à l'adresse suivante :

**DDT 01 – SPGE – Unité Faune Sauvage, Pêche et Chasse**

**23 rue Bourgmayeur**

**CS 90410**

**01012 BOURG EN BRESSE CEDEX**

**ou par courriel à [ddt-bilan-autorisation-faune-sauvage@ain.gouv.fr](mailto:ddt-bilan-autorisation-faune-sauvage@ain.gouv.fr)**

Je vous rappelle que le retour du bilan conditionne l'obtention d'une autorisation pour la saison prochaine.

En conséquence, si vous souhaitez le renouvellement de votre autorisation, vous voudrez bien cocher la case correspondante et préciser toute évolution éventuelle de la liste des tireurs en dessous du tableau bilan.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint au chef de service

  
Stéphanie VERTHUY

PJ : Autorisation de prélèvement + Bilan à remplir